



Compte rendu de l'audio conférence du 09/04/2020

Étaient présents côtés direction, Nathalie MORIN, Eric BETOUIGT, Patrick HANSER, Pascal LASSARE, Anne LEFEBVRE, Christine BERTRAND, Christophe MOREAU, Geneviève PUGLIA.

Côté syndicat : FO – Solidaires – CDFT – CGC - CFTC) et Marie CHARON et Christian AFFRAIX pour la CGT

La réunion débute par un point journalier des effectifs présents.

482 agents étaient présents soit un peu plus de 30 % de l'effectif total. Cet effectif se décline comme suit :

- **207** télétravailleurs *actifs*. La directrice précise que la DDFIP 94 comptabilise désormais les télétravailleurs selon qu'ils soient actifs (en activité réelle) en télétravail mais empêchés (garde d'enfants, maladie), et ceux en ASA (n'étant pas comptabilisé comme agents du PCA) ;
- **275** agents en présentiel soit un peu plus de 17 % de l'effectif total.

La direction compte **22** cas suspects de COVID 19 dont **1** à confirmer. Parmi ces cas on comptabilise **un cas atypique à la Trésorerie Hospitalière de St Maurice**. Le poste est fermé et les agents renvoyés à leur domicile. Le poste devrait réouvrir Mardi 14 avril, à condition que les locaux aient été désinfectés le vendredi 10 avril 2020.

Un cas a été signalé au **SIE de VILLEJUIF**. Cependant l'agent étant absent du poste et en maladie, les locaux du SIE n'ont pas fait l'objet d'une désinfection particulière.

Les 2 agents malades pour lesquels la direction nourrissait quelques inquiétudes vont mieux. Celui hospitalisé est rentré chez lui. Quant au second, son état s'améliore. La direction se félicite de cette évolution positive tout en suivant de près ces deux agents.

La directrice remarque à l'issue de ce point journalier que la DDFIP 94 est faiblement touchée par rapport aux autres directions.

1) Revue de site sous l'angle hygiène et sécurité.

La CGT FINANCES PUBLIQUES par l'intermédiaire de ces deux représentants fait remonter des informations relatives au manque d'hygiène et de nettoyage renforcé sur les sites suivants : **VINCENNES, VITRY, BOISSY et NOGENT**. Sur le site de **VINCENNES**, les poubelles n'étaient pas vidées et les agents s'interrogeaient sur la prestation de ménage renforcée. La direction explique qu'effectivement sur le site de **VINCENNES**, elle a fait face à une problématique de personnes de la société absentes. Cette situation était corrigée lors de la conférence téléphonique

Sur le site de **VITRY**, la gestion du/des cas COVID posaient le problème de la désinfection des locaux. Les zones communes – espace de convivialité/restauration – ont été désinfectées. Vendredi 10 avril une désinfection totale du poste occupé par le collègue contaminé sera mise en œuvre. Enfin la direction a élargi le périmètre initialement prévu dans la désinfection en incluant l'espace du mopieur.

Sur le site de **BOISSY**, les agents ont fait remonter qu'il n'y avait pas de nettoyage particulier et que les agents procèdent individuellement au nettoyage de leur poste de travail, poignées de portes avec des lingettes fournies par la direction, le problème étant que les fournitures commencent à manquer. La direction répond qu'au cours du point

quotidien avec les responsables du site de **BOISSY**, aucune remarque n'a été faite concernant la prestation de ménage.

Certains produits pourraient commencer à manquer. La DBLI répond qu'une livraison complémentaire a été effectuée pour **5 sites le 9 avril** et qu'une seconde livraison aurait lieu le **vendredi 10** pour **6 sites**. La direction compète en précisant que la direction est confrontée au même problème que chaque particulier rencontre au quotidien concernant les lingettes, gels hydroalcoolique, malgré les commandes effectuées, les stocks sont limités.

Est également abordé dans les mêmes conditions, le problème des gants et des masques.

La directrice précise qu'elle n'est pas en mesure de fournir des gants à chaque agent. Par ailleurs elle s'interroge sur l'efficacité réelle du port des gants, précisant que la sécurité complémentaire conférée nuirait selon elle, au respect des « gestes barrières ».

Concernant les masques et compte tenu du fait que le **principe est l'absence d'accueil physique**, elle réserve ce dernier aux services susceptibles d'accueillir de façon anecdotique du public externe (cas évoqué précédemment de certaines fonds résiduels de régies) ou interne (service du courrier). Par ailleurs, elle évoque les discussions avec les ordonnateurs des Trésoreries Hospitalières qui ont mené à ce que ces services, contrairement à d'autres directions, le Val-de-Marne n'accueille pas de public dans ces services. Les masques n'ont donc pas à ce jour été distribués.

Dans la continuité de cet échange se pose le problème du « déconfinement » et de l'anticipation de ce dernier. La directrice précise qu'à ce jour elle n'a aucune information lui permettant de s'organiser, même s'il est nécessaire de l'anticiper. Beaucoup trop d'information sont manquantes. Par ailleurs, cette procédure sera pilotée au niveau national et déclinée en local.

2) Campagne IR

A l'initiative des représentants de la CGT FINANCES PUBLIQUES est abordée la question de la campagne IR et de son déroulement.

La directrice précise qu'une conférence en DG avec les OS nationales a lieu le vendredi 10 avril et quelle attend avant de connaître le mode d'organisation de cette campagne. Elle propose que la prochaine audio conférence porte sur ce sujet principal, jeudi prochain.

Néanmoins elle apporte un premier éclairage sur le déroulement possible de cette dernière en deux phases :

- En mode confiné : **aucun accueil physique des usagers avec un recours aux échanges dématérialisés** (e-contact, BALFUS, accueil téléphonique). Dans cette hypothèse, il sera nécessaire de renforcer les équipes existantes qui fonctionnent aujourd'hui en télétravail ;
- en mode « déconfiné » et à ce stade, elle n'est pas en mesure compte tenu de l'absence d'information de pouvoir répondre. La CGT revient sur les pratiques habituelles d'embauche des vacataires dans cette période chargée pour les SIP. Il est hors de question de procéder, y compris dans la période déconfinée, à l'embauche de vacataires pour des problèmes de sécurité évidentes.

Une question est posée concernant la livraison de la brochure pratique IR, certains SIP ne l'ayant pas encore reçue. Un début de réponse est apportée concernant les commandes, les livraisons devraient être effectuées courant le mois d'avril, sans toutefois permettre de connaître la situation des postes en souffrance.

3) Remboursement des frais de repas en contexte COVID 19.

La direction prend la parole afin de résumer le contenu du décret précisant les modalités de remboursement de frais de repas. Le décret (note du rédacteur : [décret n° 2020-404 du 7 avril 2020 relatif à la prise en charge des frais de repas de certains personnels civils et militaires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#))

Le décret date du 8 avril. Néanmoins avec une déclaration sur l'honneur, les frais engagés entre le 16 mars et le 8 avril seront défrayés. Il appartient cependant aux collègues qui œuvrant dans le cadre du PCA, en présentiel et ne

pouvant bénéficier d'un restaurant administratif (à l'exception donc des collègues en présentiel sur Créteil qui a maintenu une prestation de restauration) de conserver les preuves d'achats des fournitures de repas.

La CGT fait remarquer qu'en contexte COVID 19 et en dehors de prestation du type UBER EAT, il sera compliqué d'obtenir des remboursements compte tenu de la fermeture de la quasi-totalité des lieux de restauration. La direction répond que notamment pour les boulangeries qui sont restées ouvertes, cette possibilité est ouverte aux agents. Ce remboursement se fera dans le cadre du barème actuellement en vigueur.

4) Congés

La CGT porte aux débats les questions posées par nos collègues concernant les congés et notamment :

- Les agents peuvent-ils poser des congés pendant la période de confinement ;
- Des congés seront-ils être retirés aux agents dans le cadre du confinement ;
- Les agents pourront-ils poser des congés à l'issue de la période de confinement ;
- Pour les agents disposant des 5 jours de report N-1 à utiliser avant le 30/04/2020 comment procéder, pourront-ils être posés après cette date et quid des agents n'ayant pas ouvert de CET.
- Est également abordé le cas des congés bonifiés

La directrice apporte les réponses suivantes.

- Concernant les congés dans la période de confinement : à partir du moment où, dans le cadre d'un PCA, la continuité de service est assurée, les agents peuvent poser des congés. La directrice remarque qu'au cas d'espèce il convient de considérer deux situations distinctes : les agents qui participent au PCA devant déposer un congé par rapport aux agents en ASA car leur mission ne sont pas prioritaires.

Il y aurait un certain manque d'équité à ce que les agents en PCA et astreint à une présence obligatoire soient obligés de déposer des congés, alors que les agents en ASA confinés ne perdrait aucun droit à congé.

La directrice a donc demandé à ce que les congés déposés dans le cadre du PCA pour les agents en présentsiels ne soient pas validé en congés annuels mais en ASA afin de garantir l'équité des situations. Par ailleurs, les congés posés en prévisionnels pourront être validés dès lors qu'ils ne s'opposent pas au fonctionnement du service en mode PCA ;

- La question du retrait des droits à congés portent notamment sur les ARTT. Cette question fait l'objet d'un traitement au niveau interministériel et il n'est pas possible d'apporter de réponse dans l'immédiat ; par ailleurs il est précisé que les ARTT sont la compensation de la mise en application des 35h (36h30) dans la fonction publique et que les droits à ARTT ne sont effectifs que lorsque le travail est effectué. L'ASA, bien que l'agent soit en position d'activité, n'ouvre pas droit à ARTT (note du rédacteur : circulaire du 31/03/2017 relative à l'application du temps de travail dans les 3 versants de la fonction publique) ;
- La question portant sur le report des 5 jours de congé fait l'objet d'une analyse et fera l'objet d'une réponse en inter ministériel ;

• La question des congés en fin de confinement ne fait pas l'objet réponse particulière. Cependant on peut imaginer que le même scénario puisse être mis en œuvre au cours de cette période ;

• En ce qui concerne les congés bonifiés, la direction a posé une question dans le cadre de la FAQ et attend la réponse de la centrale.

5) Plan de Continuité de l'Activité

La CGT interpelle la direction sur un certain nombre de problèmes remontés des services et notamment :

- sur un site, il est demandé aux collègues de procéder à l'archivage après leurs tâches prioritaires, est-ce normal. La directrice précise qu'à l'issue des tâches prioritaires, les collègues doivent regagner leur domicile et que **l'archivage ne constitue pas une tâche prioritaire** ;
- Nous interrogeons également la direction sur le nombre d'agents en ASA « médical » et ceux en ASA « cas de contacts ». Geneviève PUGLIA intervient en précisant que dans tous les cas, il n'y a pas

d'individualisation, les agents étant en arrêt de travail médical. Les autres collègues empêchés sont en ASA ;

- Des **PC portables** seront-ils être livrés prochainement : la direction a fait une commande et attend une livraison au cours de la semaine du 20 avril. Ces PC seront dispatchés en priorité pour renforcer les SIP dans le cadre de la campagne IR. Il est ainsi prévu de renforcer les équipes par des collègues œuvrant en CF (brigades, PCR) dont les missions ne sont pas considérées comme prioritaires, les procédures de contrôle externes/sur pièces étant suspendues. Deux collègues des services du CF par SIP seraient ainsi « redéployés » dans ce cadre. Par ailleurs, cette dotation complémentaire permettra de faire tourner les équipes actuellement sollicitées dans le cadre du PCA afin de faire « tomber la pression » ;

La CGT s'interroge dans ce contexte anxiogène sur un « ordre expresse » et **la nécessité de statistiques** qui sont demandées aux équipes en place notamment pour les SIP.

La directrice répond que s'il n'existe pas d'ordre expresse, le contexte spécifique du COVID 19, induit d'avoir au quotidien une situation au plus près de la réalité des missions prioritaires. Elle précise que la centrale lui demande un « reporting » particulièrement serré concernant certaines tâches et notamment les remboursements de crédit de TVA, les subventions et fonds de solidarité etc. Cette activité fait partie du pilotage d'un Chef de Service et permet le suivi de l'activité pour la DG.

Une question est posée sur l'évolution du PCA (CTFC) . La directrice répond que par nature le PCA est évolutif mais que son périmètre est défini par la DG et qu'il ne s'agit pas d'une décision départementale.

Il est demandé s'il est fait un inventaire des « volontaires ». La directrice précise que s'il est vrai qu'un certain nombre de collègues souhaitent revenir au travail. Officiellement il n'est pas procédé à un recensement systématique. Cependant, se profile la nécessité de faire tourner les équipes.

La direction rappelle le cas évoqué lors de la dernière conférence téléphonique pour la mission foncière. Il rappelle que tous les collègues du CDIF sont en ASA, l'application MAJIC n'étant pas « télétravaillables ». La CGT rappelle que les bases définitives devant être livrées à D4 doivent être au plus près des bases prévisionnelles ayant servi à établir le budget de la commune et que sauf variation très importante, elle ne nécessite pas de considérer la mission foncière comme prioritaire, même si, certaines déclarations non saisies sont de nature à entraîner des contentieux de régularisation postérieurs.

6) Mutations

La CGT interroge la direction sur l'existence de dates prévisibles pour les mutations nationales et locales.

Au jour de l'audio conférence, aucune donnée complémentaire n'était connue de la direction relativement au mouvement de mutation nationale (note du rédacteur : au jour de la rédaction du CR une audio conférence est prévue le mardi 14 avril entre la DG et les OS, nos élus nationaux se réunissent le mercredi 15 ; un avertissement a été porté sur Ulysse national le 9 avril informant du report des dates des mouvements).

En conséquence, il est impossible pour la direction de donner un détail sur le mouvement local.

7) Dialogue Social

La CGT interroge la direction sur le fonctionnement des instances paritaires dans le contexte COVID 2019 et plus précisément sur les recours en notation.

La direction explique qu'une note de la DGFAP précise les modalités de fonctionnement des instances dans le contexte COVID 19 (note du rédacteur : [lien vers la note](#)). La direction souhaite privilégier le système de l'audio conférence, les procédures écrites étant lourde.

Pour ce qui est de la CAP de recours, le dispositif est suspendu de facto. Les CAP seront donc décalées dans le temps. Par ailleurs, un certain nombre d'agents n'ont pas encore signé définitivement leur Compte Rendu d'Evaluation Professionnel (CREP), bien qu'ils aient été relancés ce qui retarde d'autant la procédure.

8) Questions diverses

La CGT s'interroge sur l'**oral de contrôleur externe**. C'est une bonne question, mais la direction ne possède aucune visibilité. Par ailleurs, toutes les opérations de sélection et promotions sont bloquées pour l'instant.

Une question est posée sur l'organisation horaire du courrier et sur la « promiscuité potentielle » résultant de l'afflux de collègues dans le couloir menant au service courrier.

Les responsables répondent de concert : l'une précisant que mettre en place une organisation dans laquelle les services se succéderaient selon un planning prévisionnel est difficile à mettre en œuvre. De par son installation et notamment celle de la borne d'accueil, le service courrier présente des garanties en matière de sécurité. Par ailleurs, ce service est l'un de ceux qui est spécifiquement doté de masques et gants et ouvert 3 jours par semaine.

Par ailleurs la plage d'accès au service courrier a été élargie afin de fluidifier les accès et d'éviter les phénomènes « d'entassement ». Les services peuvent également s'organiser pour centraliser leur courrier (cas des SPF) ,ou prendre un tour pour la remise de ce courrier.

Enfin, il n'a pas été constaté d' « embouteillage » dans le couloir d'accès au courrier de nature à mettre en jeu la sécurité des agents.

Les questions étant épuisées, la prochaine conférence téléphonique aura lieu jeudi prochain et portera pour l'essentiel sur la campagne IR.